

Feu, franc, fort

Feu.

1. Nom masculin, *des feux* au pluriel.

Dans l'emploi adjectif, il reste toujours invariable: des rubans feu.

2. Adjectif, au sens de "défunt", varie en genre et en nombre: *feu, feue*.

C'est un mot vieilli qui ne s'emploie que pour qualifier une personne qui vivait à une époque récente, qu'on a connue ou qu'on aurait pu connaître. Pratiquement inusité au pluriel. Prend la marque du féminin seulement s'il est placé entre l'article (ou le possessif) et le nom (la feue duchesse; ma feue soeur), mais reste invariable devant le nom ou le possessif (feu la duchesse; feu ma soeur).

Franc.

1. Pour la forme du féminin on distinguera deux mots.

- franc, féminin *franche*. Libre, loyal: une ville franche, une fille franche.

- franc, féminin *franque*. Des Francs, peuple germanique: les tribus franques.

2. **Franc (de port)**. Expression vieillie. Employé comme adverbe, invariable: ces caisses de vin vous seront expédiées franc de port. Employé comme adjectif, pouvait s'accorder: toutes nos expéditions sont franches de port. Tend à être remplacée par *franco de port*.

Fort, forte.

1. Comme adverbe, toujours invariable: elles parlent fort; elles sont fort belles. *Fort* employé devant un adjectif ou un adverbe pour exprimer le superlatif (*fort beau, fort bien*) appartient à un registre plus littéraire que très ou que bien.

2. **Se faire fort de**.

Au sens de "se vanter de", participe invariable: Ces filles se sont fait fort de nous battre. Au sens de "tirer sa force de", accord du participe avec le sujet: Ces nations se sont faites fortes de la faiblesse de leurs voisins.

3. *Au fort de, au plus fort de*. Même le superlatif peut se substantiver: au plus fort de la tempête, le navire tenait bon.